

**COMMUNE DE POURLANS**

**PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 5/06/2026 à 19h00**

L'an deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

M. BONNE André, M. CHERRIER Geoffray, M. GAVINO Jean-Pierre, M. GAY Rémy, Mme MILLIM Lara, Mme PARIZOT Evelyne, M. PIFFARD Gilbert, M. ROUSSEY Michel, Mme THAV Pauline, Mme VENTARD Karine, Mme GIBOULOT Agnès

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Approbation du PVCM du 24/04/2026
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Composition de la commission de révision de la liste électorale
- 4 - Devis bornage Voie Communale du Moulin à vent
- 5 - Règle installation clôture par rapport aux voies communales
- 6 - Devis remplacement volets roulants du logement Communal
- 7 - Devis entretien volets + porte de la mairie
- 8 - Curage et busage fossés
- 9 - Choix agence immobilière vente terrains à bâtir
- 10 - CDD agent d'entretien - remplacement
- 11 - Affaires diverses

Le quorum étant atteint

- 1 - Le compte rendu du 24/04/2026 a été approuvé

**9 POUR - 1 CONTRE (M. BONNE André) - 1 ABSTENTION (Mme GIBOULOT Agnès)**

## 2 - Désignation du secrétaire de Séance :

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme MILLIM Lara

## 3 - Composition de la commission de révision de la liste électorale

Le maire propose de constituer la nouvelle commission de révision des listes électorales suite aux directives de la préfecture (présence de 2 listes aux élections municipales : 3 membres pour liste majoritaire et 2 pour liste minoritaire).

Après consultation la liste des membres de la commission des élections sera la suivante :

| NOM      | Prénom   | DATE ET LIEU DE NAISSANCE         | ADRESSE (71270 POURLANS) |
|----------|----------|-----------------------------------|--------------------------|
| CHERRIER | Geoffray | 09/04/1976 à Dijon (21)           | 1 rue du Bourg           |
| PARIZOT  | Evelyne  | 09/06/1953 à Alise-Ste-Reine (21) | 3 rue des Mares          |
| ROUSSEY  | Michel   | 30/05/1958 à Nevy lès Dole (39)   | 10 place de l'église     |
| GIBOULOT | Agnès    | 04/09/1966 à Dijon (21)           | 6 route de Pierre        |
| BONNE    | André    | 24/11/1953 à Paris 20ème (75)     | 10 grande rue            |

### Bornage Voie Communale du Moulin à vent

Le maire après avoir lu la charte de l'élu, le maire fait part du sujet suivant : bornage voie communale au Moulin à Vent suite aux différents avec M. Didier PUSSOT qui souhaite clore les parcelles.

Le Maire demande aux personnes concernées de quitter la séance :

Mme GIBOULOT Agnès (conseillère municipale) qui est la mère du plaignant, et à l'épouse qui est également dans la salle comme administrée spectatrice.

Après débat sur l'assistance et réticence de leur part, les personnes sortent de la salle de réunion du conseil municipal.

Le maire informe que suite à des plaintes de délimitation de terrain, le maire fait lecture de 2 courriers envoyé en accusé recommandé, plainte au nom de l'EARL PUSSOT l'exploitant et de la propriétaire.

Le maire demande au conseil municipal de faire borner le chemin depuis le chemin dit « derrière les meix » et jusqu'au chemin de remembrement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

#### 4 - Devis bornage Voie Communale du Moulin à vent

*Délib n°2026/06/5/1*

Le maire présente 2 devis pour le bornage de la voie communale au Moulin à Vent.

- Un devis ABCD géomètre pour un montant de 2 000€ HT
- Un devis Géomètre Experts pour un montant de 855€ HT

Mme GIBOULOT Agnès ayant quitté la séance, ne prends pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et accepte à l'unanimité pour le bornage le devis :

- Géomètre Experts pour un montant de 855€ HT
- Et autorise le maire a signé tous les documents nécessaires pour le bon déroulement administratif.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5 - Règle installation clôture par rapport aux voies communales

Madame GIBOULOT Agnès rejoint la séance

En milieu agricole la règle générale impose d'implanter la clôture à 0.50 m à l'intérieur de la borne.

Unanimité du conseil pour faire appliquer la règle.

Question de Mme GIBOULOT Agnès : Demande les règles d'implantation d'un mur en agglomération ?

Le maire réponds qu'il est nécessaire de demander un arrêté d'alignement en Mairie (en bordure de voie communale) et pour cela il faut fournir un document d'arpentage.

Fossé : Après délimitation par le géomètre, la question de réhabilitation d'un petit fossé, côté chemin communal sera proposée à nouveau

Question de présence ou non d'un fossé existant (à vérifier)

#### 6 - Devis remplacement volets roulants du logement Communal

Remplacement des 2 volets côté sud du logement communal, le maire propose 2 devis :

- Un devis de l'entreprise Fragassi menuiserie d'une somme de 2 614.77€ HT
- Un devis de l'entreprise PEGUILLET d'une somme de 1 817.79€ HT

Le devis de l'entreprise PEGUILLET pour la somme de 1 817.79€ HT est retenu à l'unanimité



## **7 - Devis entretien volets + porte de la mairie**

Le maire informe que l'entreprise IPP a établi un devis pour la somme de 2 760€ HT pour la rénovation des volets, fenêtres et porte de la mairie.

M. André BONNE intervient en proposant le changement total en PVC au lieu de la rénovation du bois des fenêtres, volets et porte.

Projet mise en attente pour demande d'un 2<sup>ème</sup> devis.

Devis IPP - Ajourné

## **8 - Curage et busage fossés**

Les mares : Suite à la visite de la Sté PELLETIER, départ du monument puis traversé de route et busage sur 42 mètres.

Le total du devis s'élève à 4 797.45 HT

L'intervention serait possible à l'automne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la Sté PELLETIER pour la somme de 4 797.45€ HT

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **9 - Choix agence immobilière vente terrains à bâtir**

Fin de contrat avec l'agence immobilière, l'achat du neuf est en baisse,

Proposition de revoir les prix des terrains ? et renseignements pour changer d'agence ?

Affaire à suivre

## **10 - CDD agent d'entretien - remplacement**

Notre agent communal d'entretien Valérie THOMAS est prolongée jusqu'en Octobre 2026 (minimum), nécessité d'un recrutement pour remplacement à compter de Septembre 2026 afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux.

## **11 - Affaires diverses**

- Remplacement Vitrail : travaux prévus pour Septembre 2026
- Fibre à installer au lotissement avant fin 2028
- Coupe de bois inventaire à faire avec l'agent de l'ONF. Cubage affouage effectué : 100 m3
- Une société installant des panneaux photovoltaïques cherche des terrains
- Question : suit au relevé de vitesse excessif du radar pédagogique le maire se pose la question de l'installation d'un radar chantier ? Le CM est plutôt retissant.
- Remarque faite sur les passages excessif de camions sur la départementale
- Tables et chaises ancienne salle : Location petite somme refusée par la trésorerie, proposition de prêt à titre gracieux pour les habitants de la commune.

- Vidéo protection : mardi 9 Juin à 17h : Réunion d'information avec une société : ouvert au Conseil
- Prix Mariannes du Civisme, le maire vient d'être informé que la commune obtiendra le 1<sup>er</sup> prix dans la strate 100 à 250 habitants à l'automne pour la participation exceptionnelle aux élections municipales du 15/03/2026.
- Baignade La Chapelle : le dernier Conseil Communautaire a décidé la fermeture de la baignade pour l'année 2026.
- Réunion Ecoles : mardi 16/06/2026 conseil d'école et réunion à Louhans avec DDEN (expérimentation)
- Réunion DDT Louhans cours d'eau : 23/06/2026
- SAUR : information sur l'augmentation des consommations d'eau
- Nettoyage accotements des rues (à faire), relevé par M. Gilbert PIFFARD
- Question de M. BONNE André : M. PUSSOT Didier se plaint de ne pas avoir pu consulter les plans cadastraux puisque le maire les détiendrait à son domicile. Le maire répond : Les plans cadastraux n'ont jamais quitté l'ancienne mairie (1 rue de la Mairie) et sont consultables sur RDV.

*Séance levée à 22h15*

*Signatures :*

*Secrétaire de séance*



*Le Maire*

